

Commission de la présidence du conseil

Appel d'idées portant sur le rôle et les responsabilités des commissions

Mercredi 24 mars 2010, en soirée

Présentation du Conseil des Montréalaises

Créé en 2004 à la suite d'une mobilisation des Montréalaises et des groupes de femmes et d'une promesse du Maire Gérald Tremblay au Sommet de Montréal.

Organisme consultatif auprès de l'administration municipale pour ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine.

Ce sont 15 Montréalaises bénévoles qui proviennent de différents secteurs d'activité de la vie montréalaise et qui reflètent la diversité culturelle, sociale et géographique de la ville de Montréal.

Nous sommes ici ce soir, pour répondre à cet appel d'idées public lancé par la présidence du conseil pour émettre des suggestions afin de trouver des solutions pour améliorer la participation citoyenne des Montréalais et Montréalaises aux consultations publiques des commissions permanentes.

Nous pensons qu'il faut améliorer la participation active des citoyens et des citoyennes à la vie publique montréalaise. La société civile doit avoir le sentiment qu'elle prend part aux décisions qui la concerne à d'autres moments que lors des élections.

3 éléments doivent être pris en compte pour faciliter cette participation :

1. Rendre plus accessible l'ensemble du processus de consultation
2. Permettre et faciliter la prise de parole citoyenne
3. Assurer un suivi après le dépôt des mémoires et des rapports des commissions

Plusieurs des suggestions proposées ce soir se retrouvent dans notre avis déposé aux membres des commissions permanentes du Conseil municipal et du Conseil d'agglomération en novembre 2008.

Q2.

Comment évaluez-vous les travaux et les activités de consultation publique des commissions permanentes?

De bonnes choses se font. Les commissions sont de bons outils de participation démocratique.

Comme Conseil, nous avons accès au calendrier avec les thèmes, initiative prise depuis un an. Nous espérons que ce calendrier soit aussi accessible au grand public et qu'il soit publicisé.

Q3.

Quelles sont vos attentes par rapport aux commissions permanentes, notamment en ce qui concerne leurs rôles, leurs mandats, leurs règles de fonctionnement ainsi que par rapport à leurs sujets d'études?

Nous aimerions voir un processus de suivi des recommandations des commissions. On a l'impression qu'on consulte mais qu'aucun suivi n'est fait par la suite. Comment savoir ce qui arrive de ces recommandations après que le rapport soit déposé au comité exécutif? Qu'est-ce que le comité exécutif retient de ces recommandations?

Est-ce que le comité exécutif donne des réponses aux commissions?

L'information doit aussi être accessible à la population, particulièrement aux personnes ayant participé aux différentes consultations.

Q4.

Est-ce que des changements vous semblent nécessaires?

Les règles de fonctionnement des commissions doivent favoriser la prise de parole.

L'ouverture à la créativité et à l'expérimentation de nouvelles façons de vivre la démocratie municipale. Remettre en question certaines façons plus traditionnelles.

Ouverture aux nouvelles technologies comme la diffusion des commissions sur le web ou encore permettre la prise de parole par visioconférence, sondage en ligne.

Permettre des commissions itinérantes : différents lieux, arrondissements, aller dans des lieux fréquentés par la population.

Laisser un temps suffisant entre la parution de l'avis public, la séance d'information et le dépôt de mémoires. Avoir les documents de consultation suffisamment à l'avance.

Favoriser un climat convivial : pouvoir avoir le choix d'être assis ou debout. Laisser un temps suffisant pour exprimer leur point de vue.

Se sentir écouté. La prise de parole peut être difficile quand nous ne sommes pas habitués.

2 autres questions ne sont pas en lien avec les 3 principes défendus par le Conseil des Montréalaises mais nous voulons apporter notre contribution à la réflexion collective.

Q5.

Les commissions permanentes ont-elles un rôle à jouer dans le processus d'octroi de contrats? Si oui, quel est-il?

Dans la politique d'égalité, il est mentionné qu'on devrait appuyer le développement des entrepreneures montréalaises. Une belle occasion est à saisir concernant l'octroi des contrats à la Ville.

Le Conseil des Montréalaises souhaite que la Ville ait une sensibilité aux critères de parité en emploi des compagnies soumissionnaires. Prendre exemple de la Ville d'Atlanta où la mairesse a mis en place ce genre de procédé dans l'octroi des contrats à la ville.

Sur le principe « À compétence égale, favoriser l'alternance homme et femme », nous pensons qu'il pourrait être de même pour les contrats : si des compagnies répondent aux critères, à soumissions similaires, nous devrions favoriser l'alternance d'entrepreneur homme et femme. Les commissions pourraient avoir un rôle de vigie sur cette question.

Q6. Que pensez-vous du nombre de commissions et de leur composition?

Nous ne nous prononçons pas sur le nombre de commissions. Il est peut-être normal d'en avoir autant dans une ville comme Montréal.

Nous déplorons le fait qu'il n'y a qu'une femme présidente d'une commission et que seulement 20 femmes siègent sur les commissions de la ville (20/48, 42%). Si on ajoute les commissions de l'agglomération c'est seulement 30 femmes (30/83, 36%).

Dans la politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal adoptée en 2008, on mentionne que nous voulons atteindre la parité femmes-hommes dans les conseils d'administration des organismes dont tous les membres sont nommés par la Ville et dans les conseils consultatifs. Nous pensons que cet objectif est prioritaire.